



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 27 mars 2024
Grefe_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 11/2024

Travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse, aux Moulins

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour divers travaux de sécurisation et d'aménagements de La Torneresse dans le secteur des Moulins

CONTEXTE

Le préavis se décompose en deux parties distinctes :

Sécurisations suite aux intempéries :

A la suite des intempéries des mois de novembre et décembre 2023, de nombreux dégâts sont constatés dans le cours d'eau de la Torneresse. Dans le seul secteur des Moulins, les dommages les plus significatifs sont :

En amont du village des Moulins :

- érosion de la rive gauche, chemin d'accès aux cibleries coupé

Devant le stand de tir des Moulins,

- enrochements emportés en rive droite
- enrochements emportés en rive gauche, affouillement vers la culée de la passerelle

Travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse, aux Moulins

Sous le pont de la route cantonale et en aval

- les blocs de l'enrochement noyés ont bougé
- rive droite fortement érodée, les sorties d'eau claire sont arrachées
- affouillement des enrochements en rive gauche

Secteur Passerelle parking – village

- passe piscicole détruite pratiquement dans son entier
- enrochements en rive gauche arrachés et affouillement des culées

De manière générale, la crue exceptionnelle du 14 novembre 2023 a provoqué un abaissement du lit de la rivière, mettant à nu certains ouvrages en place depuis de très nombreuses années et détruisant certains ouvrages récemment construits.

Des mesures d'urgence ont été entreprises en décembre 2023 ainsi qu'en début d'année 2024 afin de bloquer le lit de la Torneresse et d'éviter de plus grands dégâts. Les travaux liés à ces mesures d'urgence d'un montant total de près de CHF 200'000.00 ont déjà été pris sur le préavis no 6/2020 ainsi qu'au budget 2023. Il est important de préciser que tous ces travaux exécutés bénéficient de subventions cantonales et fédérales de 95%.

Aménagements et mesures piscicoles :

Actuellement, le dernier seuil sur la Torneresse reste infranchissable pour la faune piscicole et empêche la connectivité entre la Sarine et la Torneresse à l'amont du village des Moulins. Dans le cadre d'une planification globale de rétablissement de la migration piscicole, un projet d'assainissement de ce seuil a été développé. Ce projet sera mis à l'enquête publique ce printemps.

La mesure à entreprendre consiste à supprimer ce dernier seuil (nommé seuil 00) sur la Torneresse. Ces travaux sont la continuité directe des travaux annoncés dans le préavis 06/2020 avec la suppression de la cascade sous la passerelle derrière la boulangerie Earlybeck.





TRAVAUX PREVUS

Comme le prévoit la loi sur l'aménagement des cours d'eau, art. 9 b), l'aménagement et l'entretien des cours d'eau incombent aux communes ou associations de communes pour les rivières, les torrents, les lacs et les canaux déclarés d'intérêt public sis sur leur territoire (DP cours d'eau).

Sécurisations suite aux intempéries :

L'objectif est maintenant de reconstruire, entretenir et réparer tous les ouvrages de ce secteur impacté par les intempéries. Ces travaux bénéficieront aussi des subventions cantonales et fédérales à hauteur de 95%. On ne dénombre pas moins de 15 points à corriger sur lesquels nous devons intervenir. Certains sont naturellement plus importants que d'autres. Voici quelques exemples :

Photo : 10



Photo : 25





Aménagement et mesures piscicoles :

Dans le but de minimiser l'intervention et l'ampleur des travaux, mais également en vue d'améliorer les fonctions écologiques à long terme de la Torneresse, le concept d'aménagement imaginé est prévu en plusieurs phases. Dans la première phase il est prévu de démolir le seuil et laisser la Torneresse trouver sa pente d'équilibre naturellement. Cependant, la protection de la conduite d'eaux usées passant dans le lit du cours d'eau à l'amont du seuil doit être assurée. En supprimant le seuil, l'érosion régressive pourrait potentiellement mettre à nu la conduite et l'endommager.

Ainsi, le concept général du projet prévoit de ne démolir que partiellement le seuil (jusqu'au niveau garantissant la protection de la conduite) et d'évaluer, à l'aide de modélisations numériques, si théoriquement la pente d'équilibre peut se mettre en place et en combien de temps. Si la pente d'équilibre ne peut se mettre en place ou dans un laps de temps trop important, dans une 2ème phase, une rampe en enrochements similaire à celle réalisée en amont sera aménagée pour permettre la migration piscicole au droit de la partie non démolie du seuil.

COÛT DES TRAVAUX

Le principe de financement des travaux se résume de la façon suivante :

Travaux de réparations suite aux intempéries

Travaux génie civil, honoraires techniques : TTC CHF 690'000.00

Travaux de suppression du seuil 00, phase 1

Travaux génie civil, honoraires techniques : TTC CHF 110'000.00

Coût total des travaux : TTC CHF 800'000.00

Subvention VD : 60 % CHF 480'000.00

subvention CH : 60 % CHF 280'000.00

Montant total à charge de la Commune : CHF 40'000.00

Remarque importante :

Il est encore à noter que la Municipalité a approché le Parc Naturel Régional (PNR) pour un soutien financier et ainsi prendre à sa charge la part communale de 5%. Le PNR dispose d'une enveloppe budgétaire provenant de diverses institutions engagées pour des projets de ce type (renaturation de rivière).

La Municipalité entreprendra toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ce soutien et ainsi potentiellement décharger la Commune de toutes charges financières pour ce projet.

CONCLUSION

La Municipalité ne peut que vous encourager à soutenir la réalisation de ces travaux nécessaires afin de rétablir les ouvrages situés le long de la Torneresse aux Moulins.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 11/2024 du 27 mars 2024
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**

- du montant de CHF 40'000.00 sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation et d'aménagements dans la Torneresse aux Moulins
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 800'000.00
- **de financer ce montant**
 - Par plusieurs subventions cantonales à recevoir de l'ordre de 95% estimée à CHF 760'000.00 ;
 - le solde estimé à CHF 40'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 27 mars 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey

Copie pour information :

Mme Nicole Schnegg, municipale

M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme

Bourse communale.